



Compte rendu de la séance du 28 septembre 2015

Président : AYROLES Francis

Secrétaire : CANCES Solange

Présents : Monsieur Elie AUTEMAYOUX, Madame Angèle PREVILLE, Monsieur Pierre CHAUMEL, Madame Yvette DELPY, Monsieur Didier POUCH, Madame Sylvie BONHOMME, Madame Marie-José BOUYSSSET, Monsieur Cyril BESSONIE, Madame Laurence LACATON, Monsieur François BIASSETTE, Madame Catherine ALBERT, Monsieur David LABORIE, Monsieur Jean-Pierre MESPOULHE, Madame Claire DELANDE, Monsieur Michel PELE, Monsieur Christophe PROENCA, Monsieur Michel MOULIN, Monsieur Francis AYROLES, Monsieur Jacques VABRE, Monsieur Patrice VIDIEU, Monsieur Jacques LORBLANCHET, Madame Pascale CIEPLAK, Monsieur Jean-François LESCURE, Madame Solange CANCES, Madame Catherine MARTINEZ, Monsieur Jean-Louis LARAGE, Monsieur François LAROZA, Madame Sophie HATTIER

Procuration : Monsieur Pierre MOLES à Madame Marie-José BOUYSSSET, Madame Françoise TAKIS à Madame Claire DELANDE, Madame Sylvie FOURQUET à Monsieur Francis AYROLES

Excusés : Monsieur Philippe RODRIGUE, Madame Marie-Paule RIOM, Monsieur Pierre DELPEYROUX, Monsieur Jacques FERRAND

Ordre du jour :

A/ Election d'un/e secrétaire.

B/ Commission Finances : Rapporteur Monsieur Francis AYROLES

Regroupement et organisation territoriale du Nord du LOT (délibération).

Délibérations du conseil :

Monsieur le président demande le rajout d'un point à l'ordre du jour : désignation des membres de notre EPCI au Comité de programmation du PETR. **Accordé**

Organisation territoriale Nord du LOT

Informations : Monsieur le Président fait un rapide compte rendu de la visite du 17 septembre de Madame la Préfète accompagnée de Monsieur le Sous-Préfet (nouvellement nommé).

Dans un premier temps, visite de la zone industrielle BIARS / GAGNAC ainsi que de trois entreprises .

Dans un second temps, rencontre avec les élus du bureau communautaire et les maires du territoire pour débattre sur l'organisation territoriale compte tenu de la loi NOTRe. La CDCI devant se réunir le 14 octobre prochain, Madame la Préfète proposera un schéma départemental de coopération intercommunale ; à ce jour, elle veut entendre les avis des élus avant de prendre une décision. Un tour de table a été fait et il se dégageait une majorité pour un regroupement avec la CC du Pays de SOUSCEYRAC : territoire de proximité adapté à l'exercice des compétences en direction des populations.

Les débats sont ouverts :

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées :

- regroupement avec CAUVALDOR (47 824 habitants soit 37,02 km²)
- regroupement avec CC Pays de SOUSCEYRAC (10 506 habitants soit 39,8 habitants au km²)
- regroupement avec CC Pays de SOUSCEYRAC et SAINT CERE détaché de CAUVALDOR (peu envisageable, mais avait été une des propositions durant le précédent mandat)

Les élus reconnaissent le travail important réalisé à grande échelle par le SMPVD - SCOT - PAYS ART ET HISTOIRE - EPIC pour le Tourisme et ce dans le cadre de compétences que seule, la CC CERE ET DORDOGNE n'aurait pu assumer ; mais d'autres compétences telles que le social, l'enfance, ne peuvent être envisagées sur un territoire aussi étendu loin des populations. Certains élus ne se sentiraient plus reconnus et se posent la question de territoire vaste pour peu de population contrairement aux grandes villes qui atteignent facilement les seuils de population indispensable dans le cadre de cette Loi. A vouloir trop concentrer on perd la vision et l'identité de chaque territoire dont les problématiques ne sont pas identiques

Côté Economie du territoire, notre bassin représente 20 % des emplois du LOT et la proximité des élus et des techniciens permet un dialogue avec les entreprises locales installées et celles désireuses de s'installer sur notre ZIR (réponses rapides à leurs questions).

Plusieurs élus pensent que dans un premier temps un regroupement avec CC du Pays de SOUSCEYRAC (rendu possible compte tenu de seuil de la population, à titre dérogatoire) devraient être envisagés.

Des rencontres ont eu lieu tant avec les élus de CC PAYS de SOUSCEYRAC qu'avec les techniciens de CAUVALDOR ; les finances des territoires doivent être prises en compte mais pas au détriment des habitants de ces mêmes territoires

Monsieur le Président propose de délibérer :

Résultat du vote : Adoptée -Votants : 31-Pour : 28/Contre : 2/Abstention : 1
Acte n° DE_28092015_01

Monsieur le Président informe l'assemblée de la visite de Madame la Préfète du LOT et de Monsieur le Sous-Préfet de FIGEAC le 17 septembre dernier.

Une réunion à laquelle étaient conviés les conseillers départementaux du canton, le président de la Communauté de Communes du Pays de SOUSCEYRAC, le bureau

communautaire et les maires des seize communes de territoire s'est tenue pour débattre de l'organisation territoriale du Nord du LOT et plus particulièrement du devenir de la Communauté de Communes CERE ET DORDOGNE.

Les nouvelles intercommunalités doivent regrouper des bassins de vie pertinents tant économiquement que socialement. Le regroupement entre les Communautés de Communes CERE ET DORDOGNE, Pays de SOUSCEYRAC et Pays de SAINT-CERE nous permettraient d'être dans cette démarche.

Suite au vote de la Loi NOTRE, les nouvelles communautés de Communes doivent répondre aux objectifs de cette Loi qui est de 15 000 habitants. Pour notre département, un seuil de 5 000 habitants associé à un seuil pondéré de densité est applicable.

L'adhésion de la commune nouvelle SOUSCEYRAC EN QUERCY au 01/01/2016 nous permet d'être dans les critères de cette dérogation et ainsi respecter la loi NOTRE.

Plusieurs rencontres entre les représentants des communauté des communes CERE ET DORDOGNE et Pays de SOUSCEYRAC ont permis d'afficher cette volonté commune et majoritaire pour le regroupement de ces deux territoires et ce afin d'avoir un bassin de vie cohérent et des services de proximité pour répondre au mieux aux compétences qui sont les nôtres.

Les élus présents affichent cette volonté forte d'organisation territoriale autour des bassins de vie et demandent à Madame la Préfète de prendre en compte cette volonté.

PETR - Comité de programmation

Résultat du vote : Adoptée -Votants : 31 -Pour : 31/Contre : 0/Abstention : 0
Acte n° DE_28092015_02

Monsieur le Président rappelle la décision n° DE_15062015_01 relative d'un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Suite à une première réunion le 25 septembre dernier, il informe l'assemblée que la Communauté de Communes Cère et Dordogne doit désigner 2 membres titulaires et 2 membres suppléants pour siéger au comité de programmation.

Après appel à candidature, et à l'unanimité les membres sont les suivants :

Titulaires : Madame PREVILLE Angèle
Madame DELANDE Claire
Suppléants : Madame BOUYSSSET Marie-José
Monsieur PROENCA Christophe

Information : Madame Angèle PREVILLE, conseillère départementale du canton Cère et Ségala, informe l'assemblée que le tracé T3 (tracé accès autoroute) est celui défendu par le Département contrairement aux rumeurs.

Fin de la séance 22 h 30

